

Volet B**Copie à publier aux annexes au Moniteur belge
après dépôt de l'acte au greffe**Réservé
au
Moniteur
belge***24436287***Déposé
10-10-2024

Greffe

Bijlagen bij het Belgisch Staatsblad - 14/10/2024 - Annexes du Moniteur belge

N° d'entreprise : 0568918856

Nom(en entier) : **DURESSES**

(en abrégé) :

Forme légale : Société à responsabilité limitée

Adresse complète du siège Sentier de la Place(HTM) 3C
: 7781 Comines-Warneton**Objet de l'acte :** DIVERS

Il résulte d'un acte reçu par Jean-Marc Vanstaen, notaire associé à la résidence de COMINES, en date du 08/10/2024, qui sera enregistré dans le délai légal, que l'assemblée générale a pris les décisions suivantes, ci-après reprises par extrait :

Première décision

A la suite d'une erreur matérielle dans la deuxième décision de l'assemblée générale du 05/10/2023, il a été constaté que le capital effectivement libéré ainsi que la partie non encore libérée du capital sont mentionnés erronément dans ladite décision.

L'assemblée générale décide d'annuler purement et simplement la deuxième décision prise par l'assemblée générale dans l'acte reçu par le notaire soussigné en date du 05/10/2023.

Les autres décisions prise par la même assemblée sont maintenues.

Deuxième décision

(…)

A. L'assemblée constate que le capital effectivement libéré (dix-huit mille six cents euros (€ 18.600,00)) et la réserve légale de la société (mille huit cent soixante euros (€ 1.860,00)), soit un montant total de **vingt mille quatre cent soixante euros (€ 20.460,00)**, ont été convertis de plein droit en un compte de capitaux propres statutairement indisponible en application de l'article 39, §2, deuxième alinéa de la loi du 23 mars 2019

B. L'assemblée générale décide immédiatement, conformément aux formes et majorités de la modification des statuts, de supprimer le compte de capitaux propres statutairement indisponible créé en application de l'article 39, § 2, deuxième alinéa de la loi du 23 mars 2019 et de rendre ces fonds disponibles pour distribution. Par conséquent, il ne doit pas être mentionné dans les statuts de la société.

(…)

Troisième décision – Procurations

(…)

L'organe d'administration mandate la SRL CLAREBOUT ACCOUNTANCY, dont le siège est établi à Comines, chaussée de Wervicq 340, BCE 0837.454.646, avec faculté de subrogation ou de substitution, à l'effet de faire toutes les inscriptions à la Banque-Carrefour des Entreprises, de procéder à toutes sortes de modifications ou de radiations, d'accomplir les formalités d'inscription, de modification ou de suppression auprès des diverses administrations et de signer à cet effet aussi toutes les pièces et tous les actes, y compris tous les documents et formulaires destinés aux guichets d'entreprise agréés.

Pièces déposées conjointement : expédition de l'acte.

POUR EXTRAIT ANALYTIQUE,
Jean-Marc Vanstaen, Notaire